

RÈGLEMENT DU JEU « QUIZ ROUTINE MINÉRALE CONTREX® »

1. Organisation du Jeu

La Société NESTLE WATERS MARKETING & DISTRIBUTION, société par actions simplifiées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 463 044, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer 92 130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée la Société Organisatrice) organise du 04/05/2023 au 06/06/2023 minuit heure française inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé « QUIZ ROUTINE MINÉRALE CONTREX® » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.croquonslavie.fr/jeux/contrex/quizz-mineraux>

Le Jeu sera également partagé par la Société Organisatrice sur sa page Facebook [Croquons la Vie avec Nestlé®](#), toutefois, il est expressément précisé que le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par Facebook. La Société Organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion.

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de la participation résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- sur le site internet de « Croquons La Vie » via l'URL <https://www.croquonslavie.fr/jeux/contrex/quizz-mineraux>
- sur la page Facebook de Croquons La Vie via l'URL : <https://fr-fr.facebook.com/croquonslavieavecneestle/>
- via un email adressé aux membres de Croquons La Vie
- via un encart sur la home page du site CONTREX® : <https://www.contrex.fr/>

4. Dotations mises en jeu

Sont mises en jeu :

30 (trente) Routines Minérale CONTREX® sous la forme d'une offre de remboursement différée, d'une valeur de 15 € TTC (quinze euros). Le remboursement sera effectué après l'achat en magasin d'une Routine Minérale CONTREX® par le gagnant et l'envoi du/des justificatif(s) conformément au présent Règlement.

La Routine Minérale CONTREX® est composée de 5 (cinq) packs de 6 (six) bouteilles de 1 (un) litre d'eau non aromatisée CONTREX®.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

5.1 Soit participer via le site « Croquons La Vie », et doit :

- Se connecter sur le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/contrex/quizz-mineraux> du 04/05/2023 au 06/06/2023 minuit heure française inclus ;
- Une fois sur la page du Jeu, cliquer sur « *Je participe* » ;
- S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- Cocher la case « *Je certifie être majeur, j'ai lu la « [Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles](#), et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre* » ;
- Cocher la case « *Oui, j'ai pris connaissance du règlement* » ;
- Valider le formulaire ;
- Répondre aux 5 (cinq) questions du Quiz ;
- Valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où le participant aura effectué toutes ces étapes.

5.2 Soit participer via un email, et doit :

- Cliquer sur le lien présent dans l'email qu'il aura reçu, l'informant du Jeu, et renvoyant vers le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/contrex/quizz-mineraux> <https://www.croquonslavie.fr/jeux/maggi/quizz-kub-or> du 04/05/2023 au 06/06/2023 minuit, heure française inclus
- Une fois sur la page du Jeu, cliquer sur « *Je participe* » ;
- S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;
- Cocher la case « *Je certifie être majeur, j'ai lu la « [Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles](#), et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre* » ;
- Cocher la case « *Oui, j'ai pris connaissance du règlement* » ;
- Valider le formulaire ;
- Répondre aux 5 (cinq) questions du Quiz ;
- Valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où le participant aura effectué toutes ces étapes.

5.3 Soit participer via une publicité Facebook, et doit :

- Cliquer sur le lien présent dans la publicité, l'informant du Jeu, et renvoyant vers le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/contrex/quizz-mineraux> du 04/05/2023 au 06/06/2023 minuit, heure française inclus ;
- Une fois sur la page du Jeu, cliquer sur « *Je participe* » ;
- S'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain ;

- Cocher la case « *Je certifie être majeur, j'ai lu la « [Politique de Nestlé sur la protection des données personnelles](#), et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre* » ;
- Cocher la case « *Oui, j'ai pris connaissance du règlement* » ;
- Valider le formulaire ;
- Répondre aux 5 (cinq) questions du Quiz;
- Valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où le participant aura effectué toutes ces étapes.

6. Modalités générales

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée sur toute la durée du Jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

En cas d'informations inexactes, le participant qui serait tiré au sort pour l'un des lots pourra rectifier ses informations transmises lors de son inscription à cette occasion.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

7. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la fin du Jeu. Il sera effectué parmi les formulaires complétés conformément au présent règlement et en tenant compte des bonnes réponses.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

8. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants d'une Routine Minérale CONTREX® recevront un email de confirmation de leur gain dans un délai de 2 à 4 semaines à compter du tirage au sort à l'adresse mail qu'ils auront indiquée dans le formulaire.

Pour bénéficier de leur dotation, les gagnants doivent :

- aller acheter dans le magasin de leur choix la totalité de la Routine Minérale CONTREX®, soit 5 (cinq) packs de 6 (six) bouteilles de 1 (un) litre d'eau non aromatisée CONTREX® dans un délai de 30 (trente) jours à compter de l'annonce du gain. L'achat par le gagnant des 5 (cinq) packs d'eau composant sa Routine Minérale CONTREX® peut s'effectuer en une ou plusieurs fois ;
- conserver le(s) justificatif(s) d'achat. Le(s) justificatif(s) d'achat doivent mentionner la date d'achat, les produits CONTREX® éligibles à l'offre de remboursement différée ainsi que le magasin où l'achat a eu lieu ;
- envoyer à l'adresse suivante : jeucontrex2023@tessi.fr la totalité des justificatifs d'achat ainsi que leur IBAN dans un délai de 40 (quarante) jours maximum à compter de l'annonce du gain. Le gagnant devra regrouper ses justificatifs d'achat dans une seule et même demande de remboursement en cas d'achats multiples.

Il sera procédé à la vérification de l'éligibilité du (des, si achats de la routine réalisés en plusieurs fois) justificatif d'achat.

Si les éléments transmis répondent aux conditions d'éligibilité, alors un virement de 15 € (quinze euros) sera effectué sur le compte bancaire du gagnant dans un délai approximatif de 8 (huit) à 12 (douze) semaines à compter de la transmission du justificatif d'achat.

Si les éléments sont non conformes alors les gagnants concernés recevront un email expliquant le motif de non-conformité. Ils disposeront alors d'un délai de 7 (sept) jours pour renvoyer un justificatif conforme.

Passé ce délai de 8 (huit) à 12 (douze) semaines, le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter le Service Consommateur Nestlé le cas échéant :

0 800 801 616 (appels et service gratuits)

Nestlé France Service Consommateur

34-40 rue Guynemer 92130 Issy-les-Moulineaux

Si un gagnant n'a pas reçu sa dotation en raison de coordonnées bancaires inexactes, il sera prié de réclamer sa dotation par courrier à : Nestlé France Service Consommateurs – Jeu Quiz Routine Minérale CONTREX® - 34-40 rue Guynemer – 92 130 Issy-les-Moulineaux dans un délai de 14 (quatorze) semaines à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

9. Acceptation du règlement et accès au règlement

9.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

9.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du Jeu <https://www.croquonslavie.fr/jeux/contrex/quizz-mineraux> jusqu'au 6 octobre 2023 minuit, heure française.

10. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

11. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre (4) mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Nestlé France Service Consommateurs
Jeu Quiz Routine Minérale CONTREX®
34-40 rue Guynemer
92 130 Issy-les-Moulineaux

12. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au formulaire et au site du Jeu.

Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'opération, soit 12 (douze) mois après la fin de cette dernière, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations des marques de groupe Nestlé en France. Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « [Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](#) ». Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à Nestlé France – Service Consommateurs – 34-40, rue Guynemer – 92130 Issy-les-Moulineaux. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

14. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.